



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

mutuelles étudiantes

Question écrite n° 33920

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les mutuelles étudiantes. La Cour des comptes rendra public un rapport sur les mutuelles étudiantes dont quelques éléments sont déjà disponibles. 1,7 million d'étudiants sont tenus de s'affilier à une mutuelle étudiante pour se faire rembourser leurs soins. Selon une enquête diligentée par la Cour des comptes la note moyenne de satisfaction des étudiants est de 2,33 sur 5. La réactivité des mutuelles étudiantes qui tardent à répondre aux demandes, à rembourser les soins et à éditer les cartes vitales, est mise en cause. Elle lui demande ce qu'entend faire le Gouvernement pour améliorer l'efficacité des mutuelles étudiantes et offrir un service de remboursement de soins de qualité aux étudiants.

Texte de la réponse

Le Gouvernement partage les préoccupations de renforcement de l'efficacité, ainsi que de la qualité de la gestion et du service rendu aux assurés. Dans la suite du comité interministériel pour la jeunesse, un travail approfondi est mené par les services du ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes et du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche pour aplanir les difficultés dans l'affiliation de certains étudiants. Cela passe notamment par l'harmonisation de l'ensemble des pièces justificatives demandées par les universités. Les contrats pluriannuels de gestion liant la caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) aux mutuelles étudiantes intègrent d'ores et déjà des objectifs en matière d'activité et de performance des mutuelles étudiantes, de qualité de service (taux de décrochés téléphoniques, délais de traitement des feuilles de soins électroniques et de renouvellement des cartes vitales), de qualité des flux (taux de rejets issus du système de liquidation) et de gestion du risque (taux de recours aux génériques, taux de participation aux campagnes bucco-dentaires). Cette démarche a été prolongée et amplifiée dans le cadre de la nouvelle convention d'objectifs et de gestion de la CNAMTS pour 2014-2017. Les efforts de réduction des coûts de gestion de la sécurité sociale concerneront également les remises de gestion versées aux mutuelles étudiantes. Enfin, le Gouvernement reste attentif à la situation de la mutuelle des étudiants (LMDE) et travaille à des mesures de simplification relatives aux conditions de gestion du régime étudiant.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Le Callennec](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33920

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juillet 2013](#), page 7950

Réponse publiée au JO le : [21 avril 2015](#), page 3001